

L'anglais à l'école primaire en Suisse romande : un projet scolaire d'envergure

DANIEL ELMIGER
COLLABORATEUR SCIENTIFIQUE IRDP

Les cantons romands s'apprêtent à introduire l'enseignement de l'anglais dès la cinquième année primaire. Ce qui peut paraître relativement simple – l'avancement d'un enseignement scolaire de deux ans – s'avère très complexe en réalité, car de nombreux éléments rendent l'exécution non pas impossible, mais périlleuse.

Des plans d'étude à revoir

D'un côté, l'introduction de l'anglais précoce touche un nouveau degré scolaire, l'école primaire, où seul l'allemand était enseigné jusqu'à présent. Il s'agit dès lors d'en tenir compte au niveau de la formation des enseignant-e-s (et éventuellement de leur statut, si l'on envisage une école primaire où tous les cours ne seront plus pris en charge par la même personne). De plus, il faudra aménager les grilles horaires déjà bien chargées en cinquième et sixième année primaire pour y intégrer l'anglais – bien sûr sans prêter les autres

branches (et en particulier les autres langues, le français et l'allemand). D'un autre côté, l'introduction de l'anglais au primaire entraîne des modifications au niveau du secondaire I. Ainsi, la généralisation de l'apprentissage de l'anglais au secondaire I s'avère cruciale dans les cantons où ce n'était pas encore une réalité. Tous les cantons devront revoir les plans d'étude pour l'anglais au niveau secondaire I, puisque les élèves auront déjà acquis certaines compétences minimales.

Coordination intercantonale

Malgré ces difficultés, l'introduction de l'anglais au niveau primaire est un dossier intéressant qui présente un certain nombre d'avantages. En premier lieu, on peut citer la volonté des cantons romands de mener de front un dossier novateur de manière conjointe, en essayant de trouver des conditions-cadres convenant à l'ensemble de la Suisse romande. L'effort de concertation avec les cantons alémaniques voisins (qui prévoient également l'enseignement de l'anglais dès la cinquième année) ainsi que la prise en compte des cantons bilingues montrent que l'on cherche même à étendre la collaboration au-delà du cadre strictement romand.

Les travaux préparatoires en vue de l'introduction de l'anglais à l'école primaire témoignent d'une volonté de créer de bonnes conditions pour l'enseignement de l'anglais, que ce soit au niveau de la

formation des enseignant-e-s, à celui des moyens d'enseignement (pour lesquels un appel d'offres est prévu) ou en matière de cohérence entre les niveaux primaire et secondaire I. On peut espérer que l'expérience acquise dans ce projet puisse aussi, à terme, bénéficier à l'enseignement de l'allemand, qui est souvent soumis à critique par rapport à sa qualité et à son efficacité.

La nouvelle stratégie promeut également un décroisement des différentes didactiques des langues au bénéfice d'une didactique intégrée permettant d'exploiter le fait que les enseignements peuvent profiter les uns des autres, que ce soit au niveau des structures de la langue (souvent parallèles), des stratégies d'apprentissage ou de leur ancrage didactique, ceci tout en maintenant l'apprentissage des langues pour elles-mêmes.

Phase pilote et évaluation

Le souci de ne pas considérer l'anglais comme une branche à part, sans lien avec l'enseignement des autres langues au primaire, se retrouve également au niveau du dispositif d'évaluation mis en place par l'IRD pour la phase pilote, prévue pour les années 2008/2009 et 2009/2010. L'année scolaire 2007/2008 est utilisée pour les préparatifs en vue de la phase pilote même : il s'agira de trouver

des classes pilotes dans l'ensemble de la Suisse romande ; la commission chargée de la sélection d'un moyen d'enseignement choisira la méthode qui correspond le mieux aux critères formulés par un groupe préparatoire. Il est aussi prévu de réaliser, avant la rentrée 2008, une série d'activités langagières transversales permettant de travailler sur plusieurs langues en même temps (français, allemand et anglais).

Durant les deux années de la phase pilote, les classes impliquées – près d’une cinquantaine en Suisse romande – ainsi que leurs enseignant-e-s seront accompagnés par un dispositif de recherche veillant à évaluer l’introduction de l’anglais d’un point de vue aussi bien qualitatif que quantitatif. Certaines des questions de recherche sont liées spécifiquement à l’enseignement / apprentissage de l’anglais :

- le manuel choisi convient-il aux enseignant-e-s et aux élèves ou faut-il procéder à des modifications avant sa généralisation ?
- Quelles compétences peut-on atteindre après deux années d’enseignement de l’anglais ? Quel est l’écart entre les meilleurs élèves et les moins bons ?
- Le niveau d’anglais des enseignant-e-s est-il suffisant pour cet enseignement ?

D’autres questions visent à situer l’anglais dans le contexte plus large de l’enseignement des langues au niveau primaire :

- comment le contact avec l’anglais est-il vécu par les enseignant-e-s et les élèves ?
- Quelles sont les interdépendances entre l’anglais et l’allemand : y a-t-il des synergies ou des situations de concurrence ? Peut-on constater des différences motivationnelles ou même des réactions de rejet à l’égard de l’une ou l’autre langue ?
- Quel est l’intérêt (des élèves et des enseignant-e-s) pour les activités de

pratiques et de réflexion plurilingues (mise en œuvre d’une didactique intégrée des langues) ?

- Quelle est notamment l’utilisation du portfolio des langues dans les classes pilotes ?

Les résultats de l’évaluation de la phase pilote permettront ainsi de procéder aux ajustements nécessaires avant la généralisation de l’enseignement de l’anglais en cinquième année. Mais ils auront aussi des incidences sur l’enseignement de l’anglais à partir de la septième année, car il faudra procéder à des modifications au niveau de la méthode et de la progression au niveau secondaire I.

Au moment où la phase pilote commencera, le volet scientifique du projet *HarmoS* aura livré des résultats sur ce que les élèves sont capables d’atteindre en termes de compétences minimales dans le domaine des langues étrangères (L2 et L3). Même si les connaissances en anglais n’auront été testées qu’en neuvième année, le modèle de compétences ainsi que les propositions pour les compétences minimales pour la L2 et la L3 contribueront à définir des buts raisonnables pour l’enseignement des langues en Suisse romande. Les compétences minimales notamment permettront de déterminer si l’objectif de la CIIP, demandant que « les niveaux minima à atteindre en fin de scolarité obligatoire par tous les élèves [soient] les mêmes pour l’allemand et l’anglais » (*Déclaration* de la CIIP de 2003), est réaliste ou non.

